

CLAUDE ESCOFFIER
Président

Danielo STALUS
Treasurer

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ASSOCIATION LE ZEF - SCENE NATIONALE

CS 70511
AVENUE RAIMU
13311 MARSEILLE CEDEX 14

www.groupetrials.com



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	48 360	48 360		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	5 600	5 600		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	16 361	10 863	5 498	9 369
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 091 483	986 815	104 668	129 481
	Autres immobilisations corporelles	1 037 016	960 579	76 437	86 071
	Immobilisations corporelles en cours	1 384 278		1 384 278	210 111
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15 779		15 779	773	
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 518		6 518	7 018	
TOTAL (I)	3 605 395	2 012 217	1 593 177	442 822	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 256		3 256	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 205		29 205	108
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 263 798		2 263 798	1 358 582	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	107		107	107	
DISPONIBILITES	596 812		596 812	874 355	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	18 701		18 701	19 189
	TOTAL (II)	2 911 877		2 911 877	2 252 341
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	6 517 271	2 012 217	4 505 054	2 695 163	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				7 018	
(3) dont à plus d'un an					



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	249 960	200 591	
Excédent ou déficit de l'exercice	38 361	49 369	
Total des fonds propres (situation nette)	288 321	249 960	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	3 232 600	1 592 459	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	3 232 600	1 592 459	
Total des fonds propres	3 520 921	1 842 419	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	153 608	125 437
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	153 608	125 437	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	141 253	148 667
Total des provisions	141 253	148 667	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	972	1 867
	Emprunts et dettes financières divers	599	599
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 964	245 329
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	351 200	305 805
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	37 730	25 039	
Produits constatés d'avance	807		
Total des dettes	689 272	578 640	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	4 505 054	2 695 163	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	38 361,14	49 368,50	
(1) Dont à moins d'un an	689 272	578 640	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	972	1 867	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	788	1 104
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	146 191	107 949
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 837 968	2 706 667
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	8 270	17 000
	Mécénats	21 748	32 900
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 614	18 667
Utilisations des fonds dédiés	123 293	104 136	
Autres produits	610	10	
	Total des produits d'exploitation	3 147 481	2 988 434
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	679	860
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 200 455	1 017 551
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	71 258	73 353
	Salaires et traitements	1 058 800	1 093 731
	Charges sociales	539 813	532 480
	Dotation aux amortissements et dépréciations	74 488	103 226
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	151 464	119 680
Autres charges	46 911	64 672	
	Total des charges d'exploitation	3 143 868	3 005 552
	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 614	(17 118)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 614	(17 118)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 441	1 593
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	3 441	1 593
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		3
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		3
RESULTAT FINANCIER		3 441	1 590
RESULTAT COURANT avant impôts		7 054	(15 528)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	220	5 124
	Sur opérations en capital	45 775	69 625
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	45 995	74 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	9 056	3 130
	Sur opérations en capital	150	1 103
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	9 206	4 233
RESULTAT EXCEPTIONNEL		36 789	70 517
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		5 482	5 620
TOTAL DES PRODUITS		3 196 917	3 064 776
TOTAL DES CHARGES		3 158 556	3 015 408
EXCEDENT ou DEFICIT		38 361	49 369
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		371 540	365 092
Bénévolat			
TOTAL		371 540	365 092
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		365 431	365 092
Prestations		6 109	
Personnel bénévole			
TOTAL		371 540	365 092



**Odycé
Nexia**

Odycé Nexia SAS
Membre de Nexia
17, Bd A. Cieussa, 13007 Marseille
7, rue de Madrid 75008 Paris

Charles Ledret

Président

Danièle Galès

Treasury

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Association déclarée

RNA : W133014631

Avenue RAIMU

CS : 750511

13311 – MARSEILLE CEDEX 14

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Odycé Nexia SAS - Membre de Nexia

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

Odycé Nexia SAS - Membre de Nexia

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Association déclarée

RNA : W133014631

Avenue RAIMU

CS : 750511

13311 – MARSEILLE CEDEX 14

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association LE ZEF – Scène Nationale de Marseille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE ZEF – Scène Nationale de Marseille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LE ZEF – Scène Nationale de Marseille à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, établies par la direction de l'association, à revoir les calculs effectués par votre association, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par le Conseil d'Administration

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion présenté et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs



et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 mai 2024,

Le commissaire aux comptes,

Odyce Nexia SAS
Membre de Nexia

Valentin MALBOS



Odyce
Nexia

Odyce Nexia SAS
Membre de Nexia
17, Bd A. Cieussa, 13007 Marseille
7, rue de Madrid 75008 Paris

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Association déclarée
RNA : W133014631
Avenue RAIMU
CS : 750511
13311 – MARSEILLE CEDEX 14

Claude Le dret,
Président

~~Danielle GALLUS~~
Trésorière
D. Leclerc

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Odyce Nexia SAS - Membre de Nexia

SAS au capital de 150 000 euros
RCS Marseille 343 276 580
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Odycé Nexia SAS - Membre de Nexia

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Association déclarée

RNA : W133014631

Avenue RAIMU

CS : 750511

13311 – MARSEILLE CEDEX 14

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

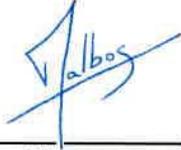
Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Marseille, le 17 mai 2024

Le commissaire aux comptes,

Odyce Nexia SAS
Membre de Nexia



Valentin MALBOS

